



Voisin fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 18 avril 2003

Nos voisins sont fumeurs et ne fument que sur leur terrasse qui est à coté de la notre .Le vent amène la fumée sur notre terrasse et les odeurs de tabac rentrent dans notre appartement.Quel recours avons nous ?

Merci par avance

Réponse :

Aucune loi française ne protège contre le tabagisme en plein air. Vous pouvez tenter de trouver un terrain d'accord amiable sans toutefois vous appuyer sur des textes officiels. Il faut cependant savoir que les arguments civiques ou moraux ont souvent pour effet d'envenimer les débats ; vous devez donc essayer de rester dans le seul registre de la gêne que vous ressentez.

La passivité, voire la bienveillance, des non-fumeurs face aux infractions répétées des fumeurs dans les lieux protégés par la loi permet à ces derniers d'imaginer que la fumée n'est pas gênante. Pourquoi voudriez-vous que celui qui enfume ses voisins au travail ou au restaurant n'en fasse pas autant quand il est chez lui ?

Quand les non-fumeurs auront enfin compris qu'ils doivent exiger le respect de leurs droits inscrits dans la loi, les fumeurs comprendront alors que la tolérance qui leur est accordée ne peut être comprise que dans le respect de la protection des non-fumeurs.